

FORMATION

Je conforte les relations avec mes associés

Ressources humaines

Durée : 2 j

Dates

03 et 06 JUIN 2024

Horaires

09h 12h30 / 13h30 – 17h00

Lieu
Moirans

Prix
420 €

Prise en charge possible

Ayants Droits VIVEA et autres publics : voir les dispositions financières dans le contrat ci joint

Responsables de stage

Laure AGRARE et Catherine SEJEAU-FONCELLE, Conseillères accompagnement humain des groupes, Chambre d'agriculture de l'Isère

Contact :

Béatrice CUCHET
06 45 72 90 91

Certification de réalisation remis à l'issue de la formation

Le travail à plusieurs est très enrichissant, et peut être également source de tensions. Bien fonctionner ensemble et s'assurer que la force du collectif soit au service du développement de l'activité : un chemin que nous vous proposons de poursuivre dans cette formation.

➤ **Objectifs pédagogiques**

- ✓ Identifier les clés favorisant le bon fonctionnement du collectif
- ✓ S'accorder sur un système de communication, de prise de décision et régulation des tensions
- ✓ Etablir un plan de progrès pour son groupe.

➤ **Public concerné**

Toute personne récemment installée en société ou en entraide + ses associés.

➤ **Pré requis :** aucun

➤ **Conditions d'accès particulières à la session :** être présent avec l'un des associés de l'exploitation.

➤ **Programme**

Jour 1

- ✓ Les critères favorisant la bonne entente, les facteurs de réussite et les points de vigilance
- ✓ Les fondements d'un projet collectif : motivations, valeurs, les attentes, objectifs individuels et collectifs, engagement et posture de chacun
- ✓ Les règles de fonctionnement du collectif, les rôles et tâches de chacun

Jour 2

- ✓ Les différents modes de fonctionnement des individus, les conséquences sur le collectif
- ✓ La gestion de la relation, le processus de décision partagée, le règlement intérieur
- ✓ Les notions de la communication interpersonnelle
- ✓ Ecouter et s'exprimer pour mieux coopérer
- ✓ Oser se dire les choses et chercher à comprendre l'autre, prévenir et limiter les tensions.

➤ **Méthodes pédagogiques**

Alternance d'apports théoriques et d'exercices.
Echanges entre participants

➤ **Modalités d'évaluation**

Jeux de rôle et débrief de situations rencontrées.

Auto-évaluation des participants

Les + de cette formation

Formation concrète, basée sur des échanges entre participants et exercices de transposition à sa situation personnelle

Exemplaire à conserver

FORM_PROGRAMME_18_07_2023

**BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT
CONTRAT INDIVIDUEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

(Article L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (article L.6353-3)

**À renvoyer avant le 2 MAI 2024 à Béatrice Cuchet
Chambre d'Agriculture de l'Isère – Service Formation
34 rue du Rocher de Lorzier - ZA Centr'Alp -38430 Moirans
ou par mail à beatrice.cuchet@isere.chambagri.fr**

INSCRIPTION A LA FORMATION :

«Je conforte les relations avec mes associés»

Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues par l'article L. 6313-1 du code du travail.

Organisée par :

Chambre d'agriculture de l'Isère
Centr'Alp, 34 rue du Rocher de Lorzier, 38430 MOIRANS.

Numéro de déclaration d'activité :
8238P002038 à la Préfecture de la
Région Rhône-Alpes AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Madame Monsieur,

Nom, prénom*

Date et lieu de naissance :

Adresse complète*

.....

CP* COMMUNE*

Tél*

E-mail*

**Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage, (rayer cette mention en cas de refus).*

Statut Actuel

- Agriculteur-trice MSA Aide familial-e MSA
 Conjoint-e collaborateur-trice Cotisant-e solidaire MSA actif
 Parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée)
 Salarié(e) agricole (précisez fonds de formation)
 Demandeur d'emploi Retraité agricole
 Autre à préciser :

1 - Précisions sur la formation

Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme de la formation disponible sur notre site : www.isere.chambres-agriculture.fr.
Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

J'atteste sur l'honneur remplir les pré-requis

Date du stage : 03 ET 06 JUIN 2024

Durée : 2 jours

Horaires : 09h 12h30 / 13h30 – 17h00

Lieu : Moirans

Responsable de stage : Laure AGRARE et Catherine SEJEAU-FONCELLE

Tél : 06 89 95 35 43 et 06 61 02 76 15.

2 - Dispositions financières sont les suivantes (cochez la case correspondante)

- Actif non salarié agricole contributeur-trice à VIVEA, à jour de ses contributions, porteurs de projet à l'installation signataires d'un PPP** dont la formation s'inscrit dans ce PPP, sans financement possible par le CPF ou Pôle Emploi : prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques par Vivea, **sous réserve d'avoir réglé les frais d'adhésion annuels** de 60 € au service formation pour la période du 01/09/23 au 31/08/24 **et d'avoir valider le mail de consentement de Vivea**
- Salarié-e (agricole ou autre) ou travailleur indépendant non agricole ou demandeur d'emploi**, Coûts pédagogiques de 210€/jour net de taxes. Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise ou Pôle Emploi.
- Retraité-e agricole, particulier ou dans une autre situation**, coûts pédagogiques de 210€/jour net de taxes.

Tout stage commencé est dû en totalité. Joindre au présent contrat le règlement de votre formation par chèque libellé à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ».

Les frais de déplacement d'hébergement et de repas restent à la charge du participant.

Un courrier / mail convocation au stage vous sera adressé quelques jours avant la formation.

**Attention, les inscriptions sont validées par le retour du Bulletin et le règlement.
Prenez en compte des délais des financeurs (hors Vivea).**

3 - Interruption du stage / Annulation de l'action de formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (cf article 1148 du Code Civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, la Chambre d'agriculture de l'Isère facturera le coût total de la formation.

L'action de formation peut être annulée, en cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant pour en assurer le financement. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée, et la Chambre d'Agriculture s'engage à informer l'entreprise, ainsi que les stagiaires dès que la décision d'annulation sera prise.

4 - Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours ouvrables pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par courrier ou courriel à : mission.formation@isere.chambagri.fr. En cas d'annulation à moins de 8 jours ouvrables du début de la formation, d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, **la totalité des frais sera retenue à hauteur du tarif indiqué sur le programme.**

5 - Conditions particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

6 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

7 - En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance :

Des conditions générales de formation, consultables dans leur intégrité sur notre site https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119_Extr-Isere_img/Formation/Les_PDF/Conditions_generales_de_vente_38.pdf,

Des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture l'Isère » d'un montant de :€.

Du traitement des données personnelles collectées, article 9 des CGV.

Fait en double exemplaire à, le

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé des 2 parties

Le stagiaire (Nom Prénom)

.....
Signature

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et par délégation,

Héloïse Gonzalo, Directrice

Signature et cachet



VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de stage et aux intervenants de mieux cerner vos attentes et d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1 - Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ?

2 - Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

.....
.....
.....

3 - Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

.....
.....
.....

4 - Si vous êtes en situation de handicap avec des besoins particuliers pour suivre la formation, merci de les préciser ci-dessous, ou de prendre contact avec notre service formation :

.....

5 - Vous avez eu connaissance de ce stage par :

La presse agricole Internet Le bouche à oreille Notre catalogue Un conseiller Autre

FORM_CONTRAT_FORMATION_18_07_2023

